



## COMMUNE DE HEIDWILLER

# PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HEIDWILLER DE LA SÉANCE DU 16 AOUT 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le seize août à dix-huit heures trente minutes le Conseil municipal de la commune de HEIDWILLER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal sise 8 rue du château, sur la convocation légale en date du vingt-neuf juillet deux mille vingt-et-un, sous la Présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 heures 30 minutes.

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

Présents : (10) :

MMES et MM. les Conseillers municipaux :

CATRIN Francesca, FREMIOT Gilles, FRICK Paul, GEBEL Véronique, HATTENBERGER Rachel, KLEIN Philippe, MARCK Dominique, MEYER Frédéric, POUCHELET Patrick, et TELLIER Chantal

Absents excusés (5) : Mmes MEGEL Marie, SEILER Agnès  
MM, COURSAUX Rémy, KAMMERER Olivier, STEINER Marc

Absent non excusé (0) :

Ont donné procuration (5) : M STEINER Marc a donné procuration à HATTENBERGER Rachel  
Mme SEILER Agnès a donné procuration à KLEIN Philippe  
Mme MEGEL Marie a donné procuration à MARCK Dominique  
M. KAMMERER Olivier a donné procuration à TELLIER Chantal  
M. COURSAUX Rémy a donné procuration à GEBEL Véronique

Monsieur KLEIN Philippe a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2021
2. Elaboration d'un nouveau site Web
3. Changement de la pompe à chaleur de la Mairie
4. Décision budgétaire modificative n°1
5. Sécurisation du cheminement piéton rue du château – rue de Dannemarie
6. Demande de subvention pour le cheminement piéton et l'aménagement du centre du village dans le cadre des amendes de police (DRIM)
7. Demande de subvention dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité de la Région Grand Est pour l'aménagement du centre du village
8. Demande de subvention dans le cadre des dispositifs de soutien à la rénovation des bâtiments publics de la Région Grand Est
9. Demande de subvention pour la zone de détente et la rénovation du local associatif dans le cadre de la politique de développement territorial (CEA)

**POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2021, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**POINT 2 DCM n° 2021-33 – Elaboration d'un nouveau site Web**

Monsieur le Maire informe que la Commission Communication a étudié le 25 juin 2021 les différents devis reçus pour la création d'un nouveau site internet. Il en résulte qu'après examen des différentes propositions, la société DIATEM a été retenue. Le coût du service s'élèverait à 3 900 € HT (4 680 € TTC) pour sa mise en place suivi d'un abonnement mensuel de 70 € HT (84 € TTC) pour l'hébergement et la maintenance du site Web.

Plan de financement :

Description des dépenses		Plan de financement	
<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant (€ HT)</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Montant (€)</u>
Site web	3900,00	Etat (80%)	3120,00
Frais de maîtrise d'œuvre :		<b>Maitre d'ouvrage</b> (commune ou EPCI) : (20%)	780,00
<b>Coût total du projet :</b>	3900,00	<b>Coût total du projet :</b>	3900,00

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le choix de la Commission Communication
- **AUTORISE** son Maire à prendre toutes les dispositions permettant la mise en place du nouveau site Web.
- **CHARGE** son Maire à entreprendre les recherches de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet, le solde étant financé par fonds propres.

**POINT 3 DCM n° 2021-34 – Changement de la pompe à chaleur de la mairie**

Monsieur le Maire informe que notre pompe à chaleur (PAC) est surdimensionnée, vieillissante (12 ans), bruyante et énergivore.

Paraphe du Maire

Monsieur le Maire, en accord avec ses adjoints, propose de changer cette PAC pour un matériel plus performant et plus silencieux. Un devis a été établi par CTS Energy pour un montant de 16 390.00 € HT soit 19 668.00 € TTC.

Plan de financement :

- Maître d'ouvrage : 16 390.00 € HT sur fonds propres
- Subvention DSIL (40 %) : 6 556.00 € HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** son Maire à réaliser ces travaux
- **CHARGE** son Maire à entreprendre les recherches de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet, le solde étant financé par fonds propres suite à la décision budgétaire modificative n°1 de ce jour.

**POINT 4 DCM n° 2021-35 – Décision budgétaire modificative n°1**

Monsieur le maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision budgétaire modificative afin de procéder à une régularisation des écritures du budget primitif. Lors de l'élaboration du budget, le changement de la PAC n'a pas été prévu. Toutes les dépenses prévues en voirie ne seront pas réalisées cette année. Monsieur le Maire propose le virement d'une partie des crédits prévus à cet effet selon le détail qui suit :

<i>Section de fonctionnement</i>			
<i>Article</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
615231 Chapitre 11	Voirie	-20 000 €	
023	Virement à la section d'investissement		+20 000 €

<i>Section d'investissement</i>			
<i>Article</i>	<i>Libellés</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
021	Virement section de fonctionnement	+20 000 €	
Op 16 2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Immos corporelles		+20 000 €

Le total des recettes et dépenses de fonctionnement reste identique à savoir 554 121.61 €.

Le total des recettes et dépenses d'investissement s'élève désormais à 601 582.58 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** les crédits budgétaires comme définis ci-dessus
- **DIT** que ces modifications seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021.

**POINT 5 DCM n° 2021-36 – Sécurisation du cheminement piéton rue du château – rue de Dannemarie**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de créer des trottoirs PMR pour la sécurité de nos habitants et surtout pour nos enfants sur le chemin de l'école, rue du Château - rue de Dannemarie ainsi qu'un mur de soutènement compte tenu de la configuration.

Une mission d'études a été confié à Cocyclique.

<u>Dépenses prévisionnelles :</u>	57 000.00 € HT
- Travaux :	53 000.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	4 000.00 € HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget primitif de 2021 AP-1/2021- Opération 14 conformément à l'autorisation de programme figurant dans la DCM 2021-012 du 27 mars 2021
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la CEA pour l'attribution de subventions au titre de la sécurisation du cheminement piéton rue du Château – rue de Dannemarie

**POINT 6 DCM N° 2021-37 - Demande de subvention pour le cheminement piéton et l'aménagement du centre du village dans le cadre des amendes de police (DRIM)**

Monsieur le Maire expose que la sécurisation du cheminement piéton ainsi que certains travaux d'aménagement du centre du village peuvent être éligibles à des subventions de la part de la CEA au titre des amendes de police (DRIM)

**1. Sécurisation :**

<u>Dépenses prévisionnelles :</u>	57 000.00 € HT
- Travaux :	53 000.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	4 000.00 € HT

Paraphe du Maire

<u>Plan de financement :</u>	57 000.00 € HT
- Maître d'ouvrage :	34 200.00 € HT
en fonds propres :	34 200.00 € HT
- Subvention CEA amendes de police (40 %) :	22 800.00 € HT

## 2. Aménagement du centre du village :

Le projet présenté propose le réaménagement des espaces publics centraux, mettant en liaison l'ensemble des fonctionnements, usages et évolutions du centre village : aménagement pour la sécurisation des piétons et cyclistes, en particulier des écoliers, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, parvis de l'école, accès au terrain de sport situé à l'arrière de l'école, aménagement de places de stationnement, arrêts minutes, accessibilité aux nouveaux logements au-dessus de l'école.

Il est prévu de désartificialiser certains espaces (retrait du bitume du terrain de sport et devant le local associatif), de renaturer la zone (plantation d'arbres, ...), de déplacer l'abri bus pour le mettre aux normes et le sécuriser, de mettre en place des évacuations d'eaux pluviales et créer des emplacements de parking.

<u>Dépenses prévisionnelles :</u>	876 987.00 € HT
- Travaux :	835 587.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	41 400.00 € HT

<u>Plan de financement :</u>	876 987.00 € HT
- Maître d'ouvrage :	175 452.00 € HT dont
o Fonds propres :	17 540.00 € HT
o Emprunt :	157 912.00 € HT
- Subvention amendes de police :	23 891.00 € HT
- Subvention Région (2019) :	34 385.00 € HT
- Subvention Région Grand Est (30 %) :	263 096.00 € HT
- Subvention CEA :	117 067.00 € HT
- Subvention DETR :	263 096.00 € HT

La part du projet subventionnable au titre des amendes de police DRIM concerne le déplacement :

- Abri bus	40 866.30 € HT
- Eaux pluviales secteur C	9 150.00 € HT
- Eaux pluviales secteur B	18 520.00 € HT
- Parking - sécurisation secteur C	5 550.00 € HT
- Parking - sécurisation secteur B	<u>5 550.00 € HT</u>
	79 636.30 € HT
Subvention demandée (30 %) au titre des amendes de police	23 890.89 € HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Considérant** les projets et estimations présentés,

- **APPROUVE** les plans de financement tel qu'ils sont présentés
- **AUTORISE** le Maire à solliciter pour l'attribution de subventions au titre du cheminement piéton et de l'aménagement du centre du village dans le cadre des amendes de police (DRIM) ;
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2021-2022.

**POINT 7 DCM N° 2021\_38 – Demande de subvention dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité de la Région Grand Est pour l'aménagement du centre du village**

Monsieur le Maire expose que certains travaux d'aménagement du centre du village peuvent être éligibles à des subventions de la part de la Région Grand Est dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Le projet présenté propose le réaménagement des espaces publics centraux, mettant en liaison l'ensemble des fonctionnements, usages et évolutions du centre village : aménagement pour la sécurisation des piétons et cyclistes, en particulier des écoliers, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, parvis de l'école, accès au terrain de sport situé à l'arrière de l'école, aménagement de places de stationnement, arrêts minutes, accessibilité aux nouveaux logements au-dessus de l'école.

Il est prévu de désartificialiser certains espaces (retrait du bitume du terrain de sport et devant le local associatif), de renaturer la zone (plantation d'arbres, ...), de déplacer l'abri bus pour le mettre aux normes et le sécuriser, de mettre en place des évacuations d'eaux pluviales et créer des emplacements de parking.

Dépenses prévisionnelles : 876 987,00 € HT

- Travaux : 835 587,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 41 400,00 € HT

Plan de financement : 876 987,00 € HT

- Maître d'ouvrage : 175 452,00 € HT dont
  - o Fonds propres : 17 540,00 € HT
  - o Emprunt : 157 912,00 € HT
- Subvention amendes de police : 23 891,00 € HT
- Subvention Région (2019) : 34 385,00 € HT
- Subvention Région Grand Est (30 %) : 263 096,00 € HT
- Subvention CEA : 117 067,00 € HT

- Subvention DETR : 263 096.00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant les projets et estimations présentés,

- **APPROUVE** les plans de financement tel qu'ils sont présentés
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la Région Grand Est pour l'attribution de subventions au titre de l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité pour l'aménagement du centre du village
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2021-2023.

### **POINT 8 DCM N° 2021\_39 – Demande de subvention dans le cadre des dispositifs de soutien à la rénovation des bâtiments publics de la Région Grand Est**

Dans le cadre des dispositifs de soutien à la rénovation des bâtiments publics, Monsieur le Maire propose de soumettre nos deux projets à savoir :

#### **1. Rénovation du presbytère :**

<u>Dépenses prévisionnelles :</u>	556 111.00 € HT
- Travaux :	487 785.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	58 534.00 € HT
- Bureau de contrôle CSPPS :	9 792.00 € HT
 <u>Plan de financement :</u>	 556 111.00 € HT
- Maître d'ouvrage :	
o Emprunt :	556 111.00 € HT
- Subvention DSIL :	160 833.00 € HT
- Subvention CLIMAXION (Région Grand Est) :	30 300.00 € HT
- Subvention CEA plan patrimoine :	150 000.00 € HT

#### **2. Local associatif :**

<u>Dépenses prévisionnelles :</u>	148 527.00 € HT
- Travaux :	125 500.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	16 867.00 € HT
- Bureau de contrôle CSPPS :	6 160.00 € HT
 <u>Plan de financement :</u>	 148 527.00 € HT
- Maître d'ouvrage :	30 308.00 € HT
Dont Fonds propres :	30 308.00 € HT
- Subvention DSIL :	44 558.00 € HT

- Subvention CLIMAXION (Région Grand Est): 14 250.00 € HT
- Subvention CEA plan patrimoine (40 %) : 59 411.00 € HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Considérant** les projets et estimations présentés,

- **APPROUVE** les plans de financement tel qu'ils sont présentés
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la Région Grand Est pour l'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs de soutien à la rénovation des bâtiments publics pour l'opération de transformation du presbytère et du local associatif
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021-2023.

**POINT 9 DCM N° 2021\_40 – Demande de subvention pour la zone de détente et la rénovation du local associatif dans le cadre de la politique de développement territorial**

Dans le cadre de la politique de développement territorial, Monsieur le Maire propose de soumettre le projet de rénovation du local associatif et de la mise en place de la zone de détente.

**1. Local associatif :**

Dépenses prévisionnelles : 148 527.00 € HT

- Travaux : 125 500.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 16 867.00 € HT
- Bureau de contrôle CSPS : 6 160.00 € HT

Plan de financement : 148 527.00 € HT

- Maître d'ouvrage : 30 308.00 € HT
  - Dont Fonds propres : 30 308.00 € HT
- Subvention DSIL : 44 558.00 € HT
- Subvention CLIMAXION (Région Grand Est) : 14 250.00 € HT
- Subvention CEA : 59 411.00 € HT

**2. Aménagement du centre du village :**

Le projet présenté propose le réaménagement des espaces publics centraux, mettant en liaison l'ensemble des fonctionnements, usages et évolutions du centre village : aménagement pour la sécurisation des piétons et cyclistes, en particulier des écoliers, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, parvis de l'école, accès au terrain de sport situé à l'arrière de l'école, aménagement de places de stationnement, arrêts minutes, accessibilité aux nouveaux logements au-dessus de l'école.

Il est prévu de désartificialiser certains espaces (retrait du bitume du terrain de sport et devant le local associatif), de renaturer la zone (plantation d'arbres, ...), de déplacer l'abri bus pour le mettre aux normes et le sécuriser, de mettre en place des évacuations d'eaux pluviales et créer des emplacements de parking.

Dépenses prévisionnelles : 876 987,00 € HT

- Travaux : 835 587,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 41 400,00 € HT

Plan de financement : 876 987,00 € HT

- Maître d'ouvrage : 175 452,00 € HT dont
  - o Fonds propres : 17 540,00 € HT
  - o Emprunt : 157 912,00 € HT
- Subvention amendes de police : 23 891,00 € HT
- Subvention Région (2019) : 34 385,00 € HT
- Subvention Région Grand Est (30 %) : 263 096,00 € HT
- Subvention CEA : 117 067,00 € HT
- Subvention DETR : 263 096,00 € HT

**La part du projet subventionnable par la CEA au titre de la Politique de Développement Territorial concernant la zone de détente intergénérationnelle s'élève à 303 282,00 € HT**

Dépenses prévisionnelles : 303 282,00 € HT

- Travaux : 283 707,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 19 575,00 € HT
  
- Subvention demandée (38.6 %) à ce titre : 117 067,00 € HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Considérant** les projets et estimations présentés,

- **APPROUVE** les plans de financement tel qu'ils sont présentés
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la CEA pour l'attribution de subventions dans le cadre de la politique du développement territorial pour la zone de détente et l'opération de rénovation du local associatif
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2021-2022.

➤ Prochaine réunion : le 13 septembre 2021.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la COMMUNE de HEIDWILLER  
de la séance du 16 août 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2021
2. Elaboration d'un nouveau site Web
3. Changement de la pompe à chaleur de la Mairie
4. Décision budgétaire modificative n°1
5. Sécurisation du cheminement piéton rue du château – rue de Dannemarie
6. Demande de subvention pour le cheminement piéton et l'aménagement du centre du village dans le cadre des amendes de police (DRIM)
7. Demande de subvention dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité de la Région Grand Est pour l'aménagement du centre du village
8. Demande de subvention dans le cadre des dispositifs de soutien à la rénovation des bâtiments publics de la Région Grand Est
9. Demande de subvention pour la zone de détente et la rénovation du local associatif dans le cadre de la politique de développement territorial (CEA)

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
FREMIOT Gilles	Maire		
KLEIN Philippe	1 <sup>er</sup> Adjoint		
TELLIER Chantal	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
MEYER Frédéric	3 <sup>ème</sup> Adjoint		

GEBEL Véronique	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
-----------------	--------------------------	--	--

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
CATRIN Francesca	Conseillère municipale		
COURSAUX Rémy	Conseiller municipal		Véronique GEBEL
FRICK Paul	Conseiller municipal		
HATTENBERGER Rachel	Conseillère municipale		
KAMMERER Olivier	Conseiller municipal		TELLIER Chantal
MARCK Dominique	Conseillère municipale		
MEGEL Marie	Conseillère municipale		Dominique MARCK
POUCHELET Patrick	Conseiller municipal		
SEILER Agnès	Conseillère municipale		KLEIN Philippe
STEINER Marc	Conseiller municipal		HATTENBERGER Rachel